

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 1

Artikel: Les financements suisses en France
Autor: Gillieron, Jean-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les financements suisses en France

La coopération financière franco-suisse remonte au Traité de Plessis-lez-Tours, en 1463, par lequel Louis XI donna le droit aux Suisses de s'installer en France et d'y commercer librement.

Le Roi scella ce jour-là des relations qui furent bénéfiques de part et d'autres, bien que souvent orageuses, et que sanctionnèrent 42 traités, sans compter ceux que les divers Cantons signèrent avec les Rois de France, au sujet des capitulations militaires.

Que d'implantations suisses, déjà, sous l'ancien régime, à Lyon, Marseille, Le Havre, Nantes, sans compter la Franche-Comté et la région Parisienne !

Mais aussi, que de fonds transférés chez les petits banquiers fribourgeois, valaisans et de Genève, d'abord sous la Régence, et ensuite, sous Louis XV !

Les premiers financements suisses en France, au sens moderne, furent réalisés à la fin du siècle dernier, par les sociétés financières liées aux grandes banques suisses, qui construisirent plusieurs centrales hydro-électriques sur les fleuves et rivières français.

Ils faisaient suite aux financements français qui ont contribué au développement des chemins de fer suisses et à la création des premières compagnies d'assurances.

Après la première guerre mondiale et les crises monétaires qu'elle engendra, le marché suisse, qui s'était étoffé par l'épargne du pays et par l'arrivée de capitaux étrangers, devint un lieu d'emprunts pour plusieurs grands groupes industriels français et pour l'Etat.

Après la guerre de 1939-1945, le marché financier suisse fut de nouveau sollicité par la France, épuisée par la guerre et l'occupation.

L'Etat d'abord, le fit sous forme de crédits, puis les organismes para-étatiques, comme les Charbonnages de France, et d'autres, pour leur reconstruction et leur modernisation. Enfin, les grandes sociétés placèrent des emprunts en Suisse dès 1952.

Une série d'opérations prirent place à ce moment, concrétisant bien les intérêts de nos deux Pays. Il s'agissait du financement total ou partiel, par la Suisse :

— de l'électrification de la SNCF, de Bâle à Strasbourg et Reding, et de Dijon à Vallorbe ;

— du Tunnel sous le Mont-Blanc ;

— des centrales électriques du Chatelot, sur le Doubs, et d'Emosson, au fond de la vallée de Chamonix ;

— puis de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

La Suisse s'est préoccupée aussi d'être reliée au réseau autoroutier français et c'est la Chambre de Commerce Suisse en France, qui la première, en 1967, a suggéré la réalisation d'une autoroute à péage entre Genève et Lyon, ce qui contribua au démarrage de l'Autoroute Blanche. Elle aida au développement de la Franche-Comté en soutenant le projet d'Autoroute de Beaune à Mulhouse (A. 36), au financement de laquelle les grandes banques suisses participèrent.

Il en est de même pour le Canal du Rhône au Rhin, que la Compagnie Nationale du Rhône a été chargée d'étudier, et qui sera entrepris d'ici peu, semble-t-il.

L'idée de créer des sociétés immobilières d'investissements — lesquelles ont construit quelques 50 000 logements locatifs en France — vient aussi d'une grande banque suisse, qui a d'ailleurs, pris des participations dans trois d'entre elles.

Enfin, de nombreuses sociétés suisses ont développé leurs activités industrielles et commerciales en France. Tous les grands noms de l'industrie suisse ont une implantation dans ce Pays. On considère que, de 1962 à 1972, les entreprises suisses ont investi pour 7,1 milliards de francs en France, soit à peine moins que les Etats-Unis, et qu'elles possèdent plus de 100 fabriques sur le territoire français.

D'autres sociétés suisses ont pris des participations minoritaires dans des sociétés françaises — ce qui a presque toujours donné lieu à une heureuse coopération.

Il est probable que cette tendance s'accroîtra dans les années à venir, du fait du développement des moyens de communication que nous venons de mentionner dans les régions limitrophes, ainsi que de l'exiguïté du territoire helvétique et de la difficulté de trouver du personnel en Suisse. La Direction de l'Aménagement du Territoire (DATAR) œuvre d'ailleurs dans ce sens, et aide avec

compétence les sociétés qui s'orientent dans cette direction.

Pour ce faire, la mobilisation de fonds importants est nécessaire. Ils viennent partiellement des maisons mères, en Suisse, et des crédits mis sur pied par les banques suisses et les banques françaises.

Une tendance nouvelle se dessine : la prise de participations de grandes banques suisses dans des organismes de financement français — ce qui devrait permettre d'assurer les développements industriels suisses en France, de manière plus adéquate, tout en limitant le risque de change.

Il est certain que la Suisse restera longtemps encore un Pays exportateur de capitaux. Après la dernière guerre, les emprunteurs n'étaient pas nombreux : c'étaient surtout les Français, les Belges et les Hollandais, qui pouvaient se servir largement. Les emprunts de 60 millions de francs suisses à l'époque, représentaient un apport substantiel

aux projets à financer. Depuis lors, notre marché est sollicité par le monde entier et ne permet plus que des financements partiels, puisque le montant maximum d'emprunts autorisé par la Banque Nationale Suisse n'a pas changé.

Les placements privés, certes, se sont ajoutés à la gamme des moyens de financement. Leur montant peut être sensiblement plus élevé, mais leur durée est limitée à cinq ou sept ans.

Actuellement, les emprunteurs français ne sont pas nombreux, préoccupés qu'ils sont par le risque de change, mais les temps reviendront où les parités seront plus stables, et où l'Euromarché — de création artificielle — n'aura plus le même attrait. Les Français découvriront à nouveau que le marché suisse est le moins cher, et les Suisses, que les Français restent leurs meilleurs débiteurs.

Ainsi s'assurera la pérennité des relations financières franco-suisses.

**Un déjeuner d'affaires
"pas comme les autres!"
Une idée "neuve"
pour un dîner d'amis...**



Grill, bar, soupers

Une adresse à noter:

LA MAISON DU VALAIS

20, rue Royale. Paris-8^e. Tél. 260.22.72
23.75

STRACO

Plus de 2000 agences en France
et à l'étranger



CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

Genève : place Bel-Air
Tél. : (022) 21 67 33

Un réseau mondial de banques associées,
partenaires internationaux,
représentations et correspondants